

PROCÉDURE POUR LE TRANSFERT EN VÉHICULE ADAPTÉ D'UN USAGER CONFIRMÉ COVID-19 VERS UN CENTRE DÉSIGNÉ ou SNT

Avant l'arrivée du transporteur sur l'unité de soins :

- Appel du médecin au COOLSI ou au médecin du site non traditionnel, pour autorisation du transfert (voir « Procédure de transfert COOLSI »).
- L'AIC communique avec le centre des appels du CISSS de Chaudière-Appalaches au poste 82397 lorsque le transfert est autorisé.
- Préparation du matériel nécessaire au transfert :
 - Sac pour le transport des médicaments de l'usager.
 - Formulaire « Notes d'évolution » de l'infirmière et stylo pour prises de notes.
 - Sac Ziploc propre (pour insérer les notes d'évolution à l'arrivée à destination).
**** Ce sac devra demeurer à l'avant du véhicule.**
 - Sac pour l'équipement souillé lors du retour (visière, etc.).
 - Blouse et gants de rechange pour la désinfection des pompes volumétriques avant le retour.
- Préparation des documents pour le transfert par l'AIC et transfert de l'information par fax au centre désigné.
- Conserver tout matériel et documents « propre » à l'avant du véhicule.

À l'arrivée du transporteur sur l'unité de soins :

- L'AIC dirige le transporteur vers la chambre de l'usager et demande à celui-ci de revêtir une blouse par-dessus l'ÉPI avant d'entrer dans la chambre.
- Le personnel de l'unité procède à la préparation de l'usager pour le transfert du lit au fauteuil civière du transporteur.

L'usager :

- 1- Procède à l'hygiène des mains;
 - 2- Porte un masque de procédure ;
 - 3- Est recouvert d'une couverture propre lors du déplacement.
- Avant de sortir de la chambre, l'infirmière doit retirer toute la literie et la mettre dans le bac prévu à cet effet.

- À la sortie de la chambre de l'usager en précautions contact/gouttelettes avec protection oculaire, juste avant de sortir près de la porte, le personnel et le transporteur retirent dans l'ordre suivant :
 - Retirer les gants, puis procéder à l'hygiène des mains.
 - Retirer la blouse, puis procéder à l'hygiène des mains.
 - Retirer la protection oculaire, puis procède à l'hygiène des mains.
 - Retirer le masque, puis procéder à l'hygiène des mains.
- Le transporteur remet un ÉPI propre (blouse, gants, masque, protection oculaire) à plus de 2 mètres du patient.

Transfert de l'unité de soins vers le garage ambulancier :

- Aviser l'agent de sécurité pour qu'il s'assure qu'il n'y ait personne sur le trajet du transfert principalement dans le corridor de l'ascenseur (#1) vers le garage ambulancier.
- Aviser l'hygiène et salubrité pour qu'ils procèdent au High-Touch lors du déplacement au 418-230-3417 ou au 38419 (la nuit).
- Lors du transport de l'usager, s'assurer qu'il :
 - Procède à l'hygiène des mains avec la solution hydro-alcoolisée (SHA);
 - Porte un masque de procédure à l'usager s'il le tolère;
 - Est recouvert d'une couverture propre.
- Il n'est pas obligatoire d'amener des vêtements de rechange pour le retour puisque vous portez déjà un ÉPI pour le transfert.

Transfert de l'urgence vers le garage des ambulanciers :

- Procéder au transfert vers le garage ambulancier.
- Demander à l'agent de sécurité de bloquer la porte du garage ambulancier afin que personne n'ouvre la porte pendant l'installation de l'usager.

Pendant le transfert vers le centre désigné :

- Le personnel qui procède au transfert doit porter un ÉPI propre.
- À l'arrivée au centre receveur :
 - L'infirmière, à l'aide d'un intervenant non contaminé, place sa feuille de note dans le sac de plastique transparent de type « Ziploc ».
 - La personne non contaminée amène le sac contenant les notes de l'infirmière et effectue 2 photocopies.
 - L'infirmière retire son ÉPI et procède à l'hygiène des mains.
 - Par la suite, l'infirmière inscrit les données nominatives et signe les copies de sa feuille de note. L'une restera au centre receveur et l'autre sera rapportée au CISS-CA.

Avant le retour vers le centre hospitalier :

- L'infirmière revêt blouse, gants, masque et protection oculaire, afin de procéder à la désinfection des pompes volumétriques pendant que le transporteur désinfecte le véhicule.
- Retrait de l'ÉPI et hygiène des mains avant d'embarquer dans le véhicule préalablement désinfecté pour le retour.

Rédigée par : Comité local COVID-19, Hospitalier (Beauce)

Validée par : M^{me} Julie Jacques, conseillère cadre à la Direction des soins infirmiers spécialisés
Conseillères en prévention des infections, Direction des soins infirmiers

Autorisée par : Dr Steeve Couillard, chef de service médecine interne (Beauce)
M^{me} Nancy Catellier, directrice adjointe à la Direction des soins infirmiers